



subventionné par



Communiqué de presse

L'enquête de GastroSuisse sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est dénuée de toute validité !

Genève, le 22 janvier 2005

Mesdames, Messieurs,

GastroSuisse, la principale association professionnelle suisse du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, devrait prochainement publier les résultats d'une enquête effectuée auprès de ses membres afin de leur demander leur avis sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Cette enquête est réalisée à l'aide d'un questionnaire (**copie annexe 1**) envoyé à tous ses membres avec délai de réponse au 21 janvier courant. Nos deux associations ont soumis ce questionnaire pour évaluation à deux experts. Leurs conclusions (**voir annexes 2 et 3**) concordent.

Ce questionnaire ne remplit pas les conditions les plus élémentaires requises pour produire des résultats fiables et non biaisés et il ne serait pas considéré comme acceptable par un institut de sondage digne de ce nom. Il est même suggéré que le questionnaire est inducteur et pourrait donc s'apparenter à une manipulation de l'opinion des membres de cette association. En conséquence, nos deux associations réfutent dès à présent les éventuels futurs résultats qui pourraient être annoncés par GastroSuisse, résultats qu'ils considèrent dénués de toute validité.

Cette pseudo enquête révèle que GastroSuisse persiste à se prévaloir de sa campagne sur la tolérance et la convivialité, campagne conçue initialement par l'industrie du tabac. Nous pensons que l'« alliance » entre GastroSuisse et l'industrie du tabac est un véritable auto-goal que s'inflige le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, qui s'est laissé instrumentaliser par l'industrie du tabac, alors que celle-ci a pour unique but la défense de ses propres intérêts commerciaux, au mépris des intérêts des cafetiers, des restaurateurs et des hôteliers, de leurs clientèle et, surtout, de leur personnel.

Rappelons que c'est plus de 100'000 personnes qui travaillent en Suisse dans ces établissements. A ce titre, le récent sondage de Hotel & Gastro Union (la principale organisation professionnelle suisse des collaboratrices et collaborateurs de l'hôtellerie et de la restauration avec plus de 18'200 membres) a mis en évidence que plus des trois quarts des travailleuses et travailleurs (78,5%) de cette branche réclament clairement une interdiction de fumer dans les lieux publics, synonyme de protection de la santé de ce personnel et de la clientèle.

Nous invitons GastroSuisse à prendre ses distances avec l'industrie du tabac et à rompre le marché de dupes qu'elle a conclu avec elle. Nous encourageons la fédération suisse des hôteliers et restaurateurs, et ses sections cantonales, à s'inspirer du modèle offert par leurs collègues du Tessin, qui se sont associés aux autorités pour la mise en place d'une législation protégeant les travailleurs de ce secteur contre l'exposition à la fumée passive sur leur lieu de travail. Nos associations seraient heureuses de dialoguer et de collaborer avec GastroSuisse et avec ses sections cantonales pour préparer un avenir libéré de la pollution tabagique et affranchi de la néfaste influence des compagnies de tabac.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer nos plus cordiales salutations.



Pascal Diethelm
Président d'OxyRomandie



Dr Jean-Charles Rielle
Médecin responsable du CIPRET-Genève

Annexes mentionnées :

- Annexe 1

Cf. Questionnaire GastroSuisse annexé sous gastro.pdf.

- Annexe 2

Commentaires sur le questionnaire par
Monsieur le Professeur (ret.) J-J. GUILBERT, M.D., Ph.D. (educ), Genève

- Annexe 3

Commentaires sur le questionnaire par Monsieur Serge Karsenty, sociologue,
Centre national de recherches scientifiques (CNRS), Nantes, France

Contacts :	Dr Jean-Charles Rielle	CIPRET-Genève / Rue Henri-Christiné 5 Case postale 567 / CH-1211 Genève 4 Natel 078 892 35 61 Fax 022 329 11 27 E-mail: jcrielle@prolink.ch Internet: www.prevention.ch
	Pascal A. Diethelm	OxyRomandie / Rue de la Fontaine 2 CH-1204 Genève Natel 079 507 98 02 E-mail diethelm@oxygeneve.ch Internet www.oxygeneve.ch

Annexe 1

Cf. Questionnaire GastroSuisse annexé sous gastro.pdf.

Annexe 2

**Commentaires sur le questionnaire par
Monsieur le Professeur (ret.) J-J. GUILBERT, M.D., Ph.D. (educ), Genève**

Le texte du questionnaire de GastroSuisse mentionne au début "les intérêts des membres" (hôtels / restaurants) puis seulement, hors questionnaire, "la population" et en paragraphe pénultième "les employés".

Les 5 questions sont sans ambiguïté centrées sur les "membres" (vous, vous, vous, votre) et sur "l'ensemble de membres"(GastroSuisse).

Ce questionnaire est-il inducteur ? En psychologie « inducteur » veut dire « sert de point de départ à une association d'idées ». Inducteur pour qui ?

Que ce soit à ma place de "mandaté", ou à la place des personnes ("membres") à qui le questionnaire est soumis, je considère que le questionnaire EST INDUCTEUR.

En effet un certain nombre de « membres », suite à une "association d'idée" provoquée par le TITRE du formulaire (« INTERDICTION de fumer ») qui est à lui seul très inducteur, auront tendance à refuser de s'associer à une « interdiction » (« Il n'est même plus question de tolérance » en bas de page).

D'autres vont répondre sur la base d'une position prise antérieurement contre une interdiction de fumer, renforcée par leurs "croyances" concernant la "fumée passive", sans faire explicitement d'association d'idée supplémentaire.

D'autres, enfin, auront leur attention attirée par les conséquences mal précisées (pratiques / espaces insuffisants et pertes financières) d'une interdiction « avec salle non fumeur » et/ou d'une « interdiction totale ».

Enfin, faire quasiment l'impasse, car mentionnée hors questionnaire en bas de page, sur la protection de la « clientèle » et des « employés », est un exemple d'induction par omission.

Le questionnaire en plus d'être "inducteur" ne permet pas de faire le tri entre les différentes catégories de réponses car, sur le plan docimologique, il est techniquement mal construit.

Professeur (ret.) J-J. GUILBERT, M.D., Ph.D.(educ), Genève

Annexe 3

**Commentaires sur le questionnaire par
Monsieur Serge Karsenty, sociologue,
Centre national de recherches scientifiques (CNRS), Nantes, France**

J'ai regardé le questionnaire et il est bien sûr que si l'association Gastrosuisse souhaitait simplement connaître l'avis de ses membres sur le projet, il était inutile de rappeler qu'eux-mêmes ont oeuvré pour la tolérance fumeurs/non-fumeurs. A ce défaut manifeste d'objectivité, s'ajoutent plusieurs fautes techniques dans le questionnaire qui le rendraient invalide pour un institut de sondage professionnel.

Les questions 1, 2 et 5 sont correctement posées si l'on excepte l'item 1 de la 5 où l'interdiction dont il est question devrait être qualifiée (soit "totale" soit "totale ou partielle").

La question 3 ne précise pas qu'elle ne s'adresse qu'à ceux qui ont répondu "non" à la précédente. Le terme "clairement" n'est pas défini. S'il l'était, il se pourrait que la question 3 concerne aussi ceux qui ont déjà une salle non-fumeurs, si le répondant estimait qu'elle n'est pas "clairement" séparée des fumeurs. Enfin il n'est pas sérieux de demander aux exploitants s'ils pourraient matériellement séparer fumeurs et non-fumeurs sans leur préciser quel type de séparation est revendiqué par les non-fumeurs ou envisagé par la loi en préparation. Le fait que l'éventuelle salle fumeurs (clairement séparée) sera de toutes façons fréquentée par les personnels (fumeurs et non-fumeurs) et accroîtra leurs risques n'a pas l'air d'être présent dans l'esprit des rédacteurs du questionnaire (façon de minimiser l'impact de la loi du travail, simultanément mentionnée en bas de page).

La question 4 ne qualifie pas le type d'interdiction dont il est question (soit "totale" soit "totale ou partielle").

Vu de loin en tout cas, tout se passe comme si le lobby des cafés et restaurants ne savait pas encore quelle sauce législative on lui prépare (une loi de type Evin avec obligation de constituer des zones ou bien une loi à l'irlandaise) et se préparait à une résistance indifférenciée à tout changement quel qu'il soit, ce qui expliquerait sa faible compétence et/ou motivation pour élaborer des questions précises.

Serge Karsenty, sociologue, Centre national de recherches scientifiques (CNRS), Nantes, France